

La BCV soutient le système de milice

15.09.2015

D'un coup d'oeil

La Banque cantonale vaudoise (BCV) est l'une des plus de 200 entreprises qui ont signé la déclaration publique en faveur du système de milice.

Pour Pascal Kiener, son CEO, cette démarche va plus loin qu'un simple soutien de principe ; elle fait partie des missions de l'entreprise. Parmi ses 2'200 employés, la banque compte 86 personnes exerçant un mandat politique. « Nous favorisons le système de milice en offrant une flexibilité du temps de travail ». Ainsi, à titre d'exemple, les deux collaborateurs-députés de l'établissement vaudois travaillent à 80% – de manière à pouvoir siéger un jour par semaine au parlement cantonal – tout en percevant un salaire complet. Chaque demande de collaborateur intéressé à s'engager est étudiée, afin de trouver le meilleur aménagement pour les deux parties. L'entreprise fixe cependant quelques conditions : l'engagement ne peut en principe pas dépasser le 20% du temps de travail et il est nécessaire d'éviter tout conflit d'intérêts. Dans tous les cas, la séparation stricte des activités professionnelles et politiques doit être respectée et la priorité revient au travail pour la BCV.

Quels sont donc les avantages de la participation de collaborateurs au système de milice pour la BCV ? « Il n'y a pas d'avantages directs pour la banque. Nous laissons ces collaborateurs totalement libres dans le cadre de leur activité politique », indique Pascal Kiener. Les bénéfices seraient plutôt indirects puisque ces personnes s'engagent pour la collectivité et peuvent profiter de leur expérience concrète au sein de la banque dans le cadre de leur engagement politique. Ce lien avec le terrain est particulièrement important pour l'activité d'un parlement de milice.

Entreprise exemplaire en matière de soutien au système de milice, pourquoi la BCV a-t-elle signé la déclaration publique ? « Nous le faisons, car nous trouvons que le système de milice est favorable à la société et que c'est également le rôle d'une banque cantonale d'y contribuer. Il permet à la politique d'être mieux en prise avec la réalité et l'économie », considère Pascal Kiener. Et d'encourager d'autres entreprises à mettre en place des conditions permettant la conciliation de l'activité professionnelle et de l'engagement milicien de leurs collaborateurs.